



AVIS D'ENQUÊTE
COMMUNE DE GINGINS
Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Gingins soumet à l'enquête publique,

du 25 août au 25 septembre 2023 inclus,

1. l'ensemble du dossier de plan d'affectation communal (PACom) composé des pièces suivantes :
 - le plan d'affectation communal (PACom) : Secteur Nord (échelle 1:20'000) et Secteur Sud (échelle 1:5'000),
 - le plan détaillé de la zone centrale 15 LAT (échelle 1:1'000),
 - le règlement du plan d'affectation (RPA),
 - les plans de constatation de la nature forestière (échelle 1:1'000), conformément aux articles 10 et 13 LFo.

2. l'abrogation des plans et règlements suivants :
 - le plan général d'affectation et le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire, approuvés le 13 octobre 1982 et son règlement et les modifications approuvées le 19 novembre 1993 et le 3 septembre 1996 ;
 - le PPA "Bourg" et le règlement y relatif, approuvés le 3 septembre 1996 ;
 - le PPA "Bourg" – addenda, approuvé le 21 mai 2008 ;
 - le PPA "Sous le Moulin", approuvé le 3 décembre 1993 ;
 - le PQ "Pré de la Ferme", approuvé le 24 novembre 1978 ;
 - le PQ "Pré de la Ferme - addenda", approuvé le 5 novembre 2010.

3. le plan de décastration de la parcelle n° 759 (nouveau DP n°71) (échelle 1:500).

4. le plan de constitution d'une servitude « Passage public à pied » sur la parcelle n° 60 (échelle 1:500).

Elle met en consultation durant le même délai :

- le rapport justificatif du plan d'affectation communal, selon l'article 47 OAT et ses annexes.

Le dossier d'enquête est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté librement pendant les heures d'ouverture de l'administration. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune www.gingins.ch

Une séance d'information publique se tiendra le lundi 4 septembre 2023, à 20h00, à la salle communale.

Les observations ou oppositions éventuelles auxquelles donnent lieu le projet peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, avant l'échéance du délai d'enquête à la Municipalité, Route de Trélex 4, 1276 Gingins.